ACTION URGENTE

ARRESTATION D'UNE DÉFENSEURE VÉNÉZUÉLIENNE DES DROITS HUMAINS ET DE SA FAMILLE

Rocío San Miguel, défenseure des droits humains connue, a été soumise à une arrestation arbitraire le 9 février 2024 à l'aéroport de Caracas, au Venezuela. Elle est depuis lors victime d'une disparition forcée, qui relève d'un schéma bien établi. Le parquet général a publiquement reconnu qu'elle a été arrêtée, mais a refusé de fournir des informations sur le lieu où elle se trouve. Ses avocats ont demandé des renseignements aux centres de détention de Caracas et n'ont à ce jour reçu aucune réponse. Sa fille et d'autres membres de sa famille ont également été arrêtés. Rocio San Miguel n'a pas pu s'entretenir avec sa famille ni avec un avocat. Elle a été privée de liberté pour avoir défendu les droits humains au Venezuela. Amnesty International demande à Nicolás Maduro de la libérer immédiatement et sans condition, et de garantir son intégrité personnelle.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président - Nicolás Maduro
Presidente de la República Bolivariana de Venezuela,
Edificio Palacio de Miraflores,
Avenida Urdaneta,
Caracas, Venezuela
Twitter : @NicolasMaduro

Monsieur le Président,

Je vous écris car l'arrestation arbitraire et la disparition forcée de Rocío San Miguel, de sa fille et d'autres membres de sa famille m'inspirent de vives inquiétudes. Le refus de fournir des informations sur le lieu où elle se trouve, ainsi que l'impossibilité pour elle de contacter sa famille et de se faire représenter par un avocat, rappellent des pratiques largement recensées, qui prennent la forme de disparitions forcées dans les premiers jours suivant une arrestation arbitraire, ce qui pourrait constituer un crime au regard du droit international. Rocío San Miguel, qui a la double nationalité vénézuélienne et espagnole, est une défenseure des droits humains et avocate courageuse et renommée, actuellement présidente de l'ONG Control Ciudadano *(Contrôle citoyen).*

Elle a été arrêtée vers 5 heures du matin le vendredi 9 février à l'aéroport international Simón Bolívar, qui dessert la ville de Caracas. On ne sait pas où elle se trouve depuis lors, et sa famille et ses avocats n'ont pas pu s'entretenir avec elle. Rocío San Miguel est par ailleurs exposée à un risque élevé de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Les autorités vénézuéliennes ont l'obligation d'assurer sa protection en tant que défenseure des droits humains, ainsi que l'a déclaré la Commission interaméricaine des droits de l'homme lorsqu'elle lui a accordé des mesures de précaution en 2012. Malgré cela, Rocío San Miguel a été agressée, harcelée et soumise à une détention arbitraire en raison de son travail de défense des droits humains au Venezuela.

Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de Rocío San Miguel, ainsi que l'arrêt définitif de la politique répressive visant les personnes perçues comme des opposantes au gouvernement. Tant qu'elle est injustement maintenue en détention, les autorités doivent garantir l'accès à sa famille et à des représentants légaux de son choix. Nous demandons également la libération des membres de sa famille qui ont été injustement détenus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rocío San Miguel est une avocate, une professeure et une défenseure des droits humains vénézuélienne de renommée nationale et internationale. Elle est l'actuelle présidente de *Control Ciudadano*, une ONG reconnue pour ses enquêtes et son suivi de questions de droits humains liées à la sécurité publique et au travail des forces armées. Dans le cadre de l'arrestation arbitraire et de la disparition forcée de Rocío San Miguel, plusieurs personnes de son entourage familial ont également été appréhendées, notamment sa fille, Miranda Díaz San Miguel, ses deux frères, Miguel Ángel San Miguel Sosa et Alberto San Miguel Quigosos, le père de Miranda, Víctor Díaz Paruta, et son ancien compagnon, Alejandro González Canales.

Ces dernières années, Amnesty International a dénoncé le recours aux détentions arbitraires motivées par des considérations politiques dans le cadre de la politique de répression mise en œuvre par le gouvernement de Nicolás Maduro contre des personnes pouvant être considérées comme critiques à l'égard du gouvernement. Ces détentions arbitraires relèvent d'une attaque généralisée et systématique contre la population du Venezuela et pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Outre les détentions arbitraires motivées par des considérations politiques, les disparitions forcées, de courte et de longue durées, s'inscrivent également dans la politique de répression du gouvernement vénézuélien. Cette pratique a été constatée et dénoncée par le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, ainsi que par la mission d'établissement des faits des Nations unies sur le Venezuela.

Les défenseur·e·s des droits humains sont constamment exposés à un risque de harcèlement, d'agressions et même d'arrestations arbitraires. Javier Tarazona, défenseur des droits humains, prisonnier d'opinion et directeur de l'ONG locale Fundaredes, est détenu depuis juillet 2021 et est injustement accusé d'infractions pénales pour avoir simplement défendu les droits humains au Venezuela. Nous demandons sa libération immédiate et inconditionnelle.

Le gouvernement de Nicolás Maduro ne cesse de harceler, de poursuivre et de censurer les militant·e·s et les organisations de la société civile œuvrant pour protéger les droits des Vénézuélien·ne·s dans le contexte d'une urgence humanitaire complexe et d'une profonde crise des droits humains, qui a poussé un nombre record de personnes à fuir le pays en quête de sécurité et de protection. En novembre 2023, plus de 7,72 millions de personnes avaient fui des violations des droits humains de grande ampleur au Venezuela, soit 25 % de la population totale du pays.

Depuis 2020, trois rapports de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela ont fourni des informations détaillées sur des centaines de cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, ainsi que d'exemples d'instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, en concluant que ces graves violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Espagnol.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 8 avril 2024
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Rocío San Miguel (elle)